

DÉPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT

DESIGNATION DE L'EPCI OU DU SYNDICAT MIXTE :

Élection des membres
du Bureau de l'EPCI ou
du Syndicat Mixte



PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES VALLÉES DU GIROU DE L'HERS DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS

Effectif légal de l'EPCI
ou du Syndicat Mixte

Nombre de membres
en exercice 40

Nombre de membres
Présent 31

Date de convocation le 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de mai à 18 heures 30 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable des Vallées du Girou de l'Hers de la Save et des Coteaux de Cadours.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente ¹; Absents ²; Procurations³

Communes	Délégués titulaires		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir ou suppléance donné à
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	CAZEAUX CALVET	Martine	X		
BELLESERRE	GARCIA	Eve		X	
BOULOC	PEROTIN	Rémi		X	
BRETX	PEYRANNE	Laurent	X		
BRIGNEMONT	MARTINS	Evelyne			Dardenne Corinne (pouvoir)
LE BURGAUD	GRZESKOWIAK	Marie-Laurence	X		
CABANAC-SÉGUENVILLE	POIDEVIN	Pascale	X		
CADOURS	CATHALA	Sophie	X		
LE CASTERA	GILLET	Ghislaine		X	
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	SAURA	Olivier	X		
CAUBIAC	SAEZ	Axel	X		
CEPET	FOUGERAY*	Jean-Michel		X	
COX	HUAN	Marc	X		
DAUX	LAGORCE	Patrice	X		
DRUDAS	DULONG	Denis	X		
GARAC	BÉGUÉ	Pascal	X		
GARGAS	GIBERT	Janine	X		
GRENADE	NAPOLI	François		X	
LE GRES	BARBREAU	Robert	X		
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	FONTAINE	Jean	X		
LARÉOLE	DARDENNE	Corinne	X		
LARRA	MOIGN	Jean-Louis		X	SAURIAC Nicolas (suppléant)
LAUNAC	BARTHES	Pierre	X		
MENVILLE	VIGUERIE	Nicole	X		
MERVILLE	NICODEMO-SIMION	Monique		X	
MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	X		
PELLEPORT	BOMMARITO	Jean-Claude	X		
PUYSSEGUR	MET-EVERS	Carole	X		
SAINT-CÉZERT	OLIVEIRA SOARES	Henri	X		
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	NEBOUT	Denis		X	GAVILANES Manuel (suppléant)
SAINT-RUSTICE	AUSSEL	Edmond	X		
SAINT-SAUVEUR	SAINT-MARTIN	Pascal	X		
THIL	LÉZAT	Jean-Luc	X		
VACQUIERS	BATAILLE	François	X		
VIGNAUX	VIAUD	Patrice		X	CLAVEL Frédéric (suppléant)
VILLENEUVE-LES-BOULOC	DECALONNE	Thomas	X		
CCGOT en représentation substitution de Lasserre-Pradère, Lé vignac, Mérenvielle, Sainte-Livrade					
LASSERRE PRADERE	BOSSART DUDOUET	Sylvie	X		
LEVIGNAC	CHARPENTIER	Stéphane	X		TRILHE Rachel (pouvoir)
MERENVIELLE	ALEGRE	Raymond		X	
SAINTE-LIVRADE	TRILHE	Rachel		X	
TOTAL		40	31	11	2 pouvoirs et 3 suppléants
QUORUM :	21				

* Représente le titulaire non désigné

¹ En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'ils représentent.

² Ne devront figurer dans la liste des absents que les délégués (les suppléants ne doivent pas être mentionnés)

³ Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante⁴

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE Président sortant, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur SAEZ Axel a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 31 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁵.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le comité syndical a désigné deux assesseurs (au moins) :

Madame VIGUERIE Nicole
Monsieur AUSSEL Edmond

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du code électoral) :	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	25
f. Majorité absolue :	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
OLIVEIRA SOARES Henri	25	Vingt cinq

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

⁴ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

⁵ Majorité des membres en exercice.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

D) Proclamation de l'élection du Président

Monsieur OLIVEIRA SOARES Henri a été proclamé président et a été immédiatement installé.

⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur OLIVEIRA SOARES Henri élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte de production d'eau potable des Vallées du Girou de l'Hers de la Save et des Coteaux de Cadours est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, soit 8 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 (ou de 20, s'il s'agit d'une métropole).

Au vu de ces éléments, le Comité syndical a fixé à 7 le nombre des Vice-présidents. ⁸

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 0.

Élection du premier Vice-Présidents

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	33
f. Majorité absolue :	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAGORCE Patrice	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁸Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil ou comité et transmise au contrôle de légalité.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Monsieur LAGORCE Patrice a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

¹⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du second Vice-Présidents¹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SAURA Olivier	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du second Vice-Président

Monsieur SAURA Olivier a été proclamé second Vice-Président et immédiatement installé.

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du troisième Vice-Présidents⁴

Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : x | 33 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : | 0 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : | 33 |
| f. Majorité absolue : | 17 |

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUSSEL Edmond	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Monsieur AUSSEL Edmond a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

⁴ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatrième Vice-Présidents⁷

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	33
f. Majorité absolue	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOIGN Jean Louis	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Monsieur MOIGN Jean Louis a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième Vice-Présidents¹⁰

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	33
f. Majorité absolue	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VIGUERIE Nicole	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Madame VIGUERIE Nicole a été proclamée cinquième Vice-Présidente et immédiatement installée.

10 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

11 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

12 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième Vice-Présidents¹³

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	33
f. Majorité absolue	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DECALONNE Thomas	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Monsieur DECALONNE Thomas a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

13 Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

14 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

15 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du septième Vice-Présidents¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	33
f. Majorité absolue	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARPENTIER Stéphane	33	Trente trois

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Monsieur CHARRPENTIER Stéphane a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

¹⁶ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
¹⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

